

Cote du document: EB 2018/125/INF.4
Date: 28 novembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire d'accord entre le Centre international d'agriculture biosaline et le FIDA

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luis Jiménez-McInnis
Directeur du Bureau des
partenariats et de la mobilisation des ressources
téléphone: +39 06 5459 2705
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Information**

Mémorandum d'accord entre le Centre international d'agriculture biosaline et le FIDA

1. À sa cent vingt-quatrième session tenue en septembre 2018, le Conseil d'administration a autorisé le Président à négocier et à conclure un Mémorandum d'accord avec Centre international d'agriculture biosaline, afin d'améliorer la collaboration dans les domaines d'intérêt commun et les pays où les deux institutions sont actives.
2. Le Mémorandum d'accord entre le FIDA et le Centre international d'agriculture biosaline a été signé le 13 novembre 2018. Un exemplaire numérisé de l'accord qui a été signé est joint pour information.

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

This Memorandum of Understanding (hereinafter referred to as the "Memorandum") is entered into by and between the **International Center for Biosaline Agriculture** (hereinafter referred to as "ICBA") and the **International Fund for Agricultural Development** (hereinafter referred to as "IFAD"). IFAD and ICBA will otherwise be jointly referred to as the "Parties", and severally as the "Party", where the context so requires in this Memorandum.

WHEREAS ICBA is a non-profit international center of excellence for research and development in marginal environments, having the mandate to help water-scarce countries improve the productivity, social equity and environmental sustainability of water use through an integrated water resource systems approach, with special emphasis on saline and marginal quality water. ICBA's mission is "to work in partnership to deliver agricultural and water scarcity adaptation and mitigation solutions and strategies for marginal environments". ICBA's applied research for development focuses on assessment of natural resources, climate change impact and management, crop productivity and diversification, aquaculture and bioenergy, and policies for resilience. **WHEREAS** IFAD is a specialized agency of the United Nations and an international financial institution, established by an international agreement (i.e. the Agreement Establishing IFAD) with the objective of mobilizing additional resources to be made available on concessional terms for agricultural development in developing Member States. In fulfilling this objective, IFAD shall provide financing primarily for projects and programmes specifically designed to introduce, expand or improve food production systems and to strengthen related policies and institutions within the framework of national priorities and strategies.

THE PARTIES TO THIS MEMORANDUM:

CONSIDERING the common interest of the Parties in promoting, according to their respective mandates, agricultural development and food security in developing countries;

CONSIDERING the commitment of each Party to support the achievement of the Sustainable Development Goals of the 2030 Agenda;

RECOGNISING the benefits of cooperation between them, as may be consistent with their respective policies and rules, for achieving their shared objectives; and

ie
/

DETERMINED to establish a strategic and operational cooperation to best serve their common objectives;

HAVE REACHED THE FOLLOWING UNDERSTANDING:

SECTION 1

PURPOSE

- 1.1. The purpose of this Memorandum is to establish a mutually beneficial framework for strategic and operational cooperation between the Parties, with a view to enhancing collaboration in common areas of interest and in countries in which both Parties are active.

SECTION 2

AREAS OF COOPERATION

- 2.1. Parties will cooperate on a number of specific areas best fitting their respective mandates and strategies which will include, but not be limited to:
 - (a) identifying projects suitable for possible financing by IFAD and/or other co-financiers;
 - (b) providing knowledge and technical expertise as agreed upon from time to time between IFAD and ICBA;
 - (c) organizing conferences, seminars, workshops and other meetings related to matters of mutual interest.
- 2.2. The following will constitute sectors in which ICBA - through its extensive work over the past 17 years in finding technological innovations suitable for advancing agricultural production in marginal environments - has accumulated a wealth of knowledge, capabilities and experience, and intends to provide support to IFAD:
 - (a) crops, land and water resource management for salinity and sodicity;
 - (b) climate change mitigation, and building early-warning resilient systems for marginal environments;
 - (c) non-conventional water use (e.g. saline and brackish water, treated wastewater, industrial water, agricultural drainage and sea water) for different agricultural production and/or agro-forestry;

- (d) climate change adaptation through the introduction of salt-tolerant, drought-tolerant and underutilized crops that thrive in marginal environments;
- (e) seed production and small-scale irrigation systems, both of which can play a role in attracting youth, increasing nutrition and increasing resilience to climate change;
- (f) Other sectors of cooperation as may be agreed upon between the Parties from time to time.

SECTION 3

CONSULTATION

- 3.1. The Parties will keep each other informed and, whenever necessary, consult each other on matters of mutual interest, which in their opinion, are likely to enhance their collaboration.

SECTION 4

EXCHANGE OF INFORMATION

- 4.1. The Parties hereto will exchange relevant information and data on matters of common interest to them and collaborate in the collection, analysis and diffusion of such information and data, subject to their respective policies and procedures relating to disclosure of information.

SECTION 5

MEETINGS

- 5.1. A Party to this Memorandum may invite the other Party to attend meetings, seminars, symposia, workshops or conferences of mutual interest, convened or otherwise supported by such Party.

GENERAL PROVISIONS

- 4.1. This Memorandum reflects the views and intentions of the Parties to cooperate on a non-exclusive basis, expressed in good faith but without the creation of any legal obligation or the incurrance of any liability on the part of any of them.
- 4.2. This Memorandum shall not represent any commitment on the part of either Party to give preferred treatment to the other in any matter contemplated under this

16
K.

Memorandum or otherwise. Nothing in this Memorandum will limit the right of, or prevent the Parties from entering into memoranda or arrangements with other parties with respect to any activity, project or area of cooperation covered by this Memorandum.

- 4.3. Any activity to be developed under this Memorandum will be subject to separate supplementary arrangements or agreements to be concluded between the Parties on a case-by-case basis which will detail the specific form and content of the activities, address the responsibilities and rights of each Party in relation to those activities and the terms and conditions applicable thereto.
- 4.4. Any dispute arising out of or in connection with the interpretation or application of any provision contained in this Memorandum shall be settled amicably through consultations.
- 4.5. Nothing in this Memorandum, or relating thereto, shall be construed as constituting a waiver, renunciation or other modification of any of the rights, privileges, immunities and exemptions enjoyed by IFAD under the Agreement Establishing IFAD, the Convention on the Privileges and Immunities of the Specialized Agencies of the United Nations, and any other international treaty or convention, or under international customary law.

SECTION 5

COMMUNICATIONS AND COORDINATION

- 5.1. Each Party will designate an official (hereinafter referred to as "Official") who will be responsible for conducting relations under this Memorandum on its behalf. For the said purpose and until further notice IFAD will be represented by Mr. Luis Jiménez McInnis Director, Partnership and Resource Mobilization Office. Until further notice, ICBA designates as its Official for the above-mentioned purpose, Ms. Seta Tutundjian, Director of Partnerships and Knowledge Management.
- 5.2. The Officials or their designees intend to meet at least once a year to discuss the progress of the cooperation under this Memorandum.
- 5.3. Any notice or other communication to be given or made under this Memorandum will be addressed and sent to the attention of the Officials at the addresses below or such other address as either Party designates by notice to the other Party:

For ICBA:

Partnerships and Knowledge Management
Academic City, Al Ain Road
Al Ruwayyah 2,
Dubai, United Arab Emirates
Fax: +971 4 336 1155
Email: s.tutundjian@biosaline.org.ae

For IFAD:

Partnership and Resource Mobilization Office
International Fund for Agricultural
Development Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome
Italy

Fax: (39)06-5043463
E-Mail: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

SECTION 6

EFFECTIVENESS, DURATION, TERMINATION AND AMENDMENT

- 6.1. This Memorandum shall become effective upon signature thereof by the Parties, subject to its approval by the Executive Board of IFAD. It will have a duration of five years and may be renewed, subject to satisfactory implementation, for periods of the same length by signature of an addendum or addenda by the both Parties, or terminated by either Party prior to its term by giving a six months' advance notice in writing to the other Party.
- 6.2. Any termination of this Memorandum shall be without prejudice to the orderly completion of any ongoing cooperation activity and any other rights or obligations of the Parties under any legal instrument executed pursuant to this Memorandum.
- 6.3. The Parties to this Memorandum shall consult each other on any amendment required regarding the terms of this Memorandum. Any such amendment shall be made in writing and shall become effective after signature by both Parties.

IE


IN WITNESS WHEREOF, ICBA and IFAD, each acting through its duly authorized representative have executed this Memorandum in duplicate, in the English language.

**INTERNATIONAL CENTER FOR
BIOSALINE AGRICULTURE**



Ismahane Elouafi
Director General

**INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT**



Charlotte Salford
Associate Vice – President
External Relations and Governance
Department

Date: 13/11/2018

Date: 13/11/2018





Investir dans les populations rurales

**MÉ MORANDUM D'ACCORD
ENTRE
LE CENTRE INTERNATIONAL
D'AGRICULTURE BIOSALINE
ET
LE FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

MÉMORANDUM D'ACCORD

Le présent mémorandum d'accord (ci-après "le Mémorandum") est conclu par et entre le **Centre international d'agriculture biosaline** (ci-après "l'ICBA") et le **Fonds international de développement agricole** (ci-après "le FIDA"). Le FIDA et l'ICBA sont par ailleurs conjointement dénommés "les Parties", et individuellement, "la Partie", selon que de besoin dans le présent Mémorandum.

ATTENDU QUE l'ICBA est un centre d'excellence international à but non lucratif voué à la recherche et au développement dans des environnements marginaux et qu'il a pour mandat d'aider les pays en pénurie d'eau à améliorer la productivité, l'équité sociale et la durabilité environnementale de l'utilisation de l'eau par une approche intégrée des systèmes de ressources en eau en s'intéressant tout particulièrement aux eaux salines et aux eaux de qualité marginale. L'ICBA a pour mission de travailler en partenariat pour fournir des solutions agricoles d'adaptation et d'atténuation face à la pénurie d'eau, et des stratégies pour les environnements marginaux. L'ICBA centre sa recherche appliquée au développement sur l'évaluation des ressources naturelles, les effets et la gestion du changement climatique, la productivité et la diversification des cultures, l'aquaculture et la bioénergie, ainsi que les politiques de résilience.

ATTENDU QUE le FIDA, organisation spécialisée des Nations Unies, est une institution financière internationale créée par un accord international (l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole) dont l'objectif est de mobiliser et de fournir à des conditions de faveur des ressources supplémentaires pour le développement agricole de ses États membres en développement. Le FIDA, pour accomplir sa mission, finance principalement des projets et programmes spécifiquement destinés à mettre en place, développer ou améliorer les systèmes de production alimentaire et à renforcer les politiques et institutions s'y rapportant, dans le cadre des stratégies et priorités nationales.

LES PARTIES AU PRÉSENT MÉMORANDUM:

CONSIDÉRANT l'intérêt commun des Parties à promouvoir, conformément à leurs mandats respectifs, le développement agricole et la sécurité alimentaire dans les pays en développement;

CONSIDÉRANT l'engagement de chaque Partie à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030;

RECONNAISSANT les avantages d'une coopération entre eux, selon ce qui sera compatible avec leurs politiques et règles respectives, pour atteindre leurs objectifs communs; et

DÉTERMINÉS à mettre en place une coopération stratégique et opérationnelle pour servir au mieux leurs objectifs communs;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT:

ARTICLE PREMIER

OBJET

- 1.1. Le présent Mémoire a pour objet de mettre en place un cadre de coopération mutuellement bénéfique pour la coopération stratégique et opérationnelle entre les Parties, afin de renforcer la collaboration dans les domaines d'intérêt commun et dans les pays où les deux Parties sont actives.

ARTICLE 2

DOMAINES DE COOPÉRATION

- 2.1. Les Parties coopéreront dans un certain nombre de domaines spécifiques concordant au mieux avec leurs stratégies et mandats respectifs, à savoir, entre autres:
 - a) déterminer des projets convenant à un éventuel financement par le FIDA et/ou d'autres partenaires financiers;
 - b) apporter des connaissances et des compétences techniques selon ce qui sera convenu à tout moment entre le FIDA et l'ICBA;
 - c) organiser des conférences, des séminaires, des ateliers et d'autres réunions liées aux questions d'intérêt mutuel.
- 2.2. La liste suivante énumère les secteurs dans lesquels l'ICBA – grâce à ses travaux approfondis au cours des 17 années écoulées dans la recherche d'innovations technologiques capables de faire progresser la production agricole dans les environnements marginaux – a accumulé une somme de connaissances, de capacités et d'expérience, et entend apporter son appui au FIDA:
 - a) gestion des cultures, des terres et des ressources en eau en fonction de la salinité et de l'alcalinité;

- b) atténuation des effets du changement climatique, et création de systèmes résilients d'alerte rapide pour les environnements marginaux;
- c) utilisation d'eaux non conventionnelles (par exemple, eaux salées ou saumâtres, eaux usées traitées, eaux industrielles, eaux de drainage agricole et eau de mer) pour différentes productions agricoles et/ou en agroforesterie;
- d) adaptation au changement climatique par l'introduction de cultures tolérantes au sel, résistantes à la sécheresse et sous-exploitées, qui prospèrent dans des environnements marginaux;
- e) production de semences et installation de systèmes d'irrigation à petite échelle, pouvant l'une et l'autre contribuer à attirer des jeunes, à améliorer l'alimentation et à accroître la résilience au changement climatique;
- f) autres secteurs de coopération, selon ce qui sera convenu à tout moment entre les Parties.

ARTICLE 3

CONSULTATION

- 3.1. Les Parties se tiendront mutuellement informées et, chaque fois que nécessaire, se consulteront sur les questions d'intérêt mutuel qui, à leur avis, pourraient améliorer leur collaboration.

ARTICLE 4

ÉCHANGE D'INFORMATIONS

- 4.1. Les Parties au présent accord échangeront des informations et des données pertinentes sur les questions d'intérêt commun et collaboreront à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de ces informations et données, sous réserve de leurs politiques et procédures respectives concernant la divulgation des informations.

ARTICLE 5

RÉUNIONS

- 5.1. Une Partie au présent Mémoire peut inviter l'autre Partie à participer à des réunions, séminaires, symposiums, ateliers ou conférences d'intérêt mutuel, qu'elle a organisés ou appuyés de toute autre manière.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 4.1. Le présent Mémoire reflète les points de vue et intentions des Parties de coopérer à titre non exclusif, exprimés de bonne foi mais sans aucune obligation juridique ni aucun engagement de l'une vis-à-vis de l'autre.
- 4.2. Le présent Mémoire ne constitue aucun engagement de la part de l'une des Parties à accorder un traitement privilégié à l'autre pour toute question visée dans le présent Mémoire ou toute autre question. Aucune disposition du présent Mémoire ne limitera le droit des Parties, ou ne les empêchera, de conclure des mémorandums d'accord avec d'autres parties s'agissant des activités, projets ou domaines de coopération couverts par le présent Mémoire.
- 4.3. Toute activité à entreprendre en vertu du présent Mémoire fera l'objet d'arrangements ou d'accords distincts, qui seront conclus entre les Parties au cas par cas, qui préciseront la forme et la teneur particulières des activités et définiront les responsabilités et les droits de chaque Partie par rapport à ces activités, ainsi qu'aux modalités et conditions qui leur seront applicables.
- 4.4. Tout différend découlant de, ou se rapportant à, l'interprétation ou l'application d'une quelconque disposition du présent Mémoire, sera résolu à l'amiable par voie de consultations.
- 4.5. Aucune disposition du présent Mémoire, ou s'y rapportant, ne peut être interprétée comme constituant un abandon, une renonciation ou autre modification d'aucun des droits, privilèges, immunités et exonérations dont jouit le FIDA en vertu de l'Accord portant création du FIDA, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, de tout autre traité international ou convention internationale, ou en vertu du droit international coutumier.

ARTICLE 5

COMMUNICATIONS ET COORDINATION

- 5.1. Chaque Partie désignera un responsable (ci-après "le Responsable") auquel incombera la charge de conduire au nom de cette Partie les relations en vertu du présent Mémoire. À cette fin et jusqu'à nouvel ordre, le FIDA sera représenté par M. Luis Jiménez McInnis, Directeur du Bureau des partenariats et de la mobilisation des ressources. Jusqu'à nouvel ordre, l'ICBA désigne Mme Seta Tutundjian, Directrice de la gestion des partenariats et des connaissances, comme sa Responsable aux fins susmentionnées.

- 5.2. Les Responsables ou leurs mandataires se rencontreront au moins une fois par an pour discuter des progrès de la coopération au titre du présent Mémorandum.
- 5.3. Toute notification ou autre communication à donner ou à faire en vertu du présent Mémorandum sera adressée et envoyée à l'attention des Responsables aux adresses ci-dessous, ou à telle autre adresse qu'une Partie désignerait à l'autre:

Pour l'ICBA:

Partnerships and Knowledge Management
Academic City, Al Ain Road
Al Ruwayyah 2,
Dubai, Émirats arabes unis
télécopie: +971 4 336 1155
courriel: s.tutundjian@biosaline.org.ae

Pour le FIDA:

Bureau des partenariats et de la mobilisation des ressources
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie
télécopie: (39)06-5043463
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

ARTICLE 6

ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE, DÉNONCIATION ET AMENDEMENT

- 6.1. Le présent Mémorandum entrera en vigueur à sa signature par les Parties, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du FIDA. Il aura une durée de cinq ans et pourra être renouvelé, sous réserve d'une application satisfaisante, pour des périodes de même durée moyennant la signature par les deux Parties d'un ou plusieurs additifs ; il pourra être résilié avant son terme par l'une ou l'autre Partie sous réserve d'un préavis écrit de six mois notifié à l'autre Partie.
- 6.2. Toute résiliation du présent Mémorandum s'applique sans préjudice de l'achèvement en bonne et due forme de toute activité de coopération en cours

et tout autre droit ou obligation des Parties en vertu de tout instrument légal signé conformément au présent Mémoire.

6.3 Les Parties au présent Mémoire se consultent mutuellement sur tout amendement nécessaire quant à ses conditions. Tout amendement fera l'objet d'un écrit et entrera en vigueur après sa signature par les deux Parties.

EN FOI DE QUOI, l'ICBA et le FIDA, agissant chacun par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont signé le présent Mémoire d'accord établi en langue anglaise en deux copies.

**CENTRE INTERNATIONAL
D'AGRICULTURE BIOSALINE**

**FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

Ismahane Elouafi
Directeur général

Charlotte Salford
Vice-Présidente adjointe du
Département des relations
extérieures et de la gouvernance

Le: _____

Le: _____